

primavera approuve une protection douanière raisonnable pour le sucre

Lors du vote final d'aujourd'hui, le parlement a décidé avec une majorité claire dans les deux conseils d'installer une protection douanière raisonnable d'au moins 7 francs par 100 kg de sucre ainsi qu'une contribution à des cultures particulières de 2'100 francs par hectare et par an et un supplément de 200 francs par hectare et par an pour les betteraves sucrières cultivées conformément aux exigences de l'agriculture biologique ou de la production intégrée, chaque limitée à cinq ans. primavera approuve entièrement cette décision. Elle garantit la préservation du sucre comme aliment de base important en stabilisant un système déjà existant, financièrement viable, conforme au droit supérieur et empêchant le dumping écologique et social.

En Suisse, 240'000 tonnes de sucre sont produites chaque année, ce qui correspond à un degré d'autoapprovisionnement d'environ 70%. primavera s'engage à le préserver, car le bilan écologique du sucre suisse se présente de 30% supérieur à celui du sucre de l'UE, comme le montre une étude de 2017. La betterave sucrière bénéficie de bonnes conditions climatiques pour sa cultivation en Suisse et est importante pour le bon fonctionnement de la rotation des cultures. Le système racinaire particulier ameublisse le sol, et les feuilles de la betterave servent d'engrais, ce qui réduit le besoin d'engrais supplémentaires. En plus, les betteraves produisent plus d'oxygène que la forêt sur la même surface.

La décision du parlement d'aujourd'hui aide donc à préserver une culture écologiquement sensée et importante pour la sécurité alimentaire en Suisse en prenant des mesures tolérables. Celles-ci correspondent parfaitement aux exigences de l'OMC qui permettent des droits de douane de 61 francs par 100 kg. D'ailleurs, l'UE prélève un droit de douane de 41,9 euros par 100 kg pour le sucre importé de pays tiers tels que la Suisse.

Les membres de primavera s'engagent pour un premier échelon fort de la production alimentaire en Suisse. Ils produisent des denrées alimentaires de base telles que le sucre, la farine, les huiles comestibles ou les produits à base de pommes de terre. Ceux-ci sont importants pour l'approvisionnement de la Suisse, mais ne peuvent guère être vendus comme spécialités sur des marchés de niche et sont donc soumis à une pression constante sur les prix, notamment de la part de produits étrangers concurrents. Une protection douanière raisonnable, associée aux contributions à des cultures particulières et à celles à la production écologique, est donc importante dans ce domaine.

primavera est représentée dans le groupe d'accompagnement de politique agricole de l'Office fédéral de l'agriculture où elle s'engage pour le maintien des aliments de base en Suisse. La sécurité alimentaire est une question importante pour l'association aussi. Ses membres sont convaincus que la Suisse doit être en mesure de garantir le degré d'autoapprovisionnement le plus haut possible.

Pour des renseignements supplémentaires :

Urs Reinhard, Secrétaire générale de primavera
Effingerstrasse 6A
3011 Berne
031 529 5031 / 076 574 5393

primavera est l'association de l'industrie alimentaire du premier échelon de transformation. Nos membres défendent une production alimentaire durable et régionale en partenariat entre l'agriculture et l'industrie alimentaire. Ils s'engagent en faveur d'un secteur alimentaire suisse fort et productif et s'efforcent de maintenir des conditions-cadres pour l'industrie alimentaire du premier échelon de transformation et pour les produits qui en sont issus.